

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207.339.280
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Administration communale de Beyne-Heusay
Période de reporting	2018

	Nombre de réunions
Conseil Communal /	11
Collège Communal / Provincial ou Bureau permanent	46
Commission du budget	3

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Bourgmestre	Serge CAPPÀ	58.392,65€ 29.420,66€		Traitement	Président IILE	95
Bourgmestre	Didier HENROTTIN	4.867,41 €		Traitement - Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Echevin	Didier HENROTTIN	31.154,76 € 334,68 €		Traitement du 1/01/2018 au 2/12/2018	- Conseiller de police	94,7
Présidente C.P.A.S.	Alessandra BUDIN	35.221,35 €		Traitement		84
Echevine	Corinne ABRAHAM-SUTERA	2.701,42 €		Traitement - Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseillère communale	Corinne ABRAHAM-SUTERA	834,32 €		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018		100

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Echevine	Isabelle CAPPA	2920,45 €		Traitement - Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Echevin	Eric GRAVA	31.519,82€		Traitement - Fin de fonction au 3/12/2018		80
Echevin	Moreno INTROVIGNE	35.554,98€		Traitement		96
Echevin	Freddy LECLERCQ	34.221,24€		Traitement		100
Conseillère communale	Cécile BEAUFORT	938,09€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018		100
Conseillère communale	Marie-Claire BOLLAND	834,32€ 503,70€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018	Conseiller de police	93
Conseillère communale	Sylvia CANEVE	1.046,02€				91
Conseillère communale	Véronique DE CLERCK	1.046,02€				91
Conseiller communal	Frédéric FONTAINE	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseiller communal	Serge FRANCOTTE	1.149,79€				100
Conseillère communale	Mireille GEOULET	2117,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018	Membre du conseil d'administration à l'IILE à partir du 03/12/2018	100
Conseiller communal	Jean-Marie GENDARME	938,09€ 420,03€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018	Conseiller de de police	93

Conseiller communal	Philippe GILLOT	834,32€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018		89
Conseillère communale	Annick GRANDJEAN	734,71€				63
Conseiller communal	Christian GRAVA	211,7€		Entrée en fonction au 03/12/2018		
Conseiller communal	Michel HECKMANS	834,32€ 1.103,50€ 420,03 €€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018	- Administrateur SC Terre et Foyer - Conseiller de police	87
Conseillère communale	Marie-Rose JACQUEMIN	1.046,02€				91
Conseiller communal	Cédric KEMPENEERS	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseiller communal	Claude KULCZYNSKI	103,77€		En fonction du 1/01/2018 au 2/12/2018		11
Conseiller communal	Salvatore LO BUE	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseillère communale	Marie-Josée LOMBARDO	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseiller communal	Richard MACZUREK	1.149,79€				100
Conseiller communal	Jean-Louis MARNEFFE	1.149,79€ 503,70€			Conseiller de police	100
Conseillère communal	Christine PARMENTIER	211,70€		Entrée en fonction au		100

				03/12/2018		
Conseiller communal	Frédéric TOOTH	1.149,79€				100
Conseiller communal	David TREMBLOY	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseiller communal	Jean-François WILKET	211,70€		Entrée en fonction au 03/12/2018		100
Conseiller communal	Ozgür YUCEL	938,09€				100
Conseiller communal	Domenico ZOCARO	207,54€				22
Personne non élue	Michaël LEROY	3.240,00€		2 ^{ème} vice président du Foyer de Fléron		87,10
Personne non élue	Roxane GENTILE	800,00€		Administratrice Foyer de la Région de Fléron		80
Personne non élue	Eric TREMBLOY	900,00€		Membre du comité d'attribution Foyer de la Région de Fléron		81,82
Personne non élue	LAMBRECHT Marcel	500,00		Administrateur Foyer de la Région de Fléron		50